

Légion du Lyonnais. :

Compagnie de l'Ain. :

Section de Nantua. :

Brigade de Brénod. :

GENDARMERIE NATIONALE

-:-:-0-:-:-



Ce jourd'hui, seize Avril mil neuf cent quarante quatre, à Onze heures,

N° 162
Du 16 Avril 1944.

NOVEL-CATIN, Henri,

Nous, soussignés: et
GUERIN, Henri,

PROCES-VERBAL

de renseignements
sur l'incendie par
les Troupes Alleman-
des de la ferme du
"Mollard", à Brénod,
apt à la C.C.R.P.,
12, Rue Viala, PARIS
(XV°)

gendarmes à la résidence de Brénod, Département de l'Ain, revêtus de notre uniforme et, conformément aux ordres de nos Chefs en service à la résidence et nous trouvant au lieu dit "Le Mollard", avons constaté que la ferme sise au dit lieu avait été incendiée.

I ° Expedition.

De renseignements recueillis verbalement, il ressort que cette ferme ainsi que divers bâtiments annexes ont été incendiés par les Troupes de la Wehrmacht au cours des opérations menées par celles-ci dans la commune du 6 au 14 Février 1944, et sous le prétexte qu'elle était occupée par les jeunes du "maquis".

La ferme du "Mollard" se compose: 1°/ d'un bâtiment central en pierres de taille dont seuls les murs subsistent; 2°/ d'un bâtiment en pierre à usage de bains-douches, en partie détruit par le feu. Une écurie était attenante et a été consumée ainsi qu'un mulet qui s'y trouvait; 3°/ de deux bâtiments en bois sur sous-sol en pierre, dont les planchers ont été détériorés par le feu; 4°/ de deux bâtiments en bois et pierre à usage d'entrepôts et magasins dont il ne subsiste que les fondations.

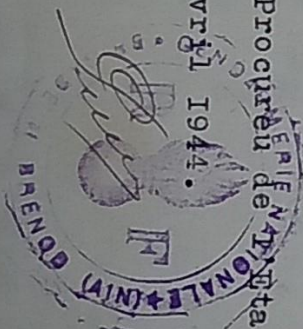
Recherchant le propriétaire de la dite ferme, nous avons recueilli les déclarations suivantes:

1°/ de Mr ETUY, Albert, 25 ans, Commis aux Travaux des C.J.F, et agissant au nom de Mr le Commissaire-Assistant GUIOT du Groupement de Jeunesse n° 43, à Artemare (Ain) :

" Le groupement de Jeunesse n° 43 était locataire de la ferme située au "Mollard", commune de Brénod, incendiée par les Troupes d'Opération lors des événements du 6 Février.
" Cet immeuble appartenait à la Caisse de Compén-

Vu, transmis par le Commandant de la Brigade
à Mr le Procureur de l'Etat, à Nantua.

Le 17 AVRIL 1944.



.... /

"sation de la Région Parisienne, 12, Rue Viala, Paris,
"XV^e Ardt.

" Les C.F.F. étant organisme d'Etat, celui-ci est son
"propre assureur.

" L'ensemble incendié renfermait du matériel d'ameuble-
"ment qu'il n'avait pu être évacué du fait de l'abondante
chute de neige. Je ne puis vous en fournir l'inventaire
"exact ni même l'estimation approximative, n'étant pas
"présent au groupe stationné à Brénod, lorsque celui-ci
"a quitté le pays.

" Le camp du "Mollard" comprenait 4 chalets en bois et
"deux maisons en pierre de taille.

" Nous n'avons jamais eu connaissance que ces construc-
tions aient servi de refuge aux gens du "Maquis".

Lecture faite, persiste et signe.

2^e/ de Mr SAVARIN, Aristide, 63 ans, maire de la com-
mune de Brénod:

" Le 6 Février 1944, les Allemands m'ont demandé de
"leur indiquer où se trouvait la ferme du "Mollard". Ils
"m'ont demandé si elle abritait des gens du "Maquis". N'en
"étant pas informé, je n'ai pu leur répondre.

" Ils sont alors montés au "Mollard" et ont incendié
la ferme et ~~des~~ divers bâtiments.

" C'est tout ce que je puis vous dire. "

Lecture faite, persiste et signe.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent en Trois
expéditions destinées: La Première, à Monsieur le Pro-
cureur de l'Etat Français, à Nantua; La Deuxième, à Mon-
sieur le Préfet de l'Ain, à Bourg; La Troisième, aux
archives.

Fait et clos à Brénod, les jour, mois et an que d'
autre part.

